

La **S**aga des **N**ouvelles **U**tiles

Le SNU Pôle Emploi FSU LR vous informe :

Alertes Rouges Héraultaises et Gardoises **La situation est orageuse !!!**

Lors du CE du Jeudi 27 Novembre 2014, les Elu-es **SNU** Languedoc-Roussillon au CE ont porté, une nouvelle fois, les réclamations des Agents sur le sujet des procédures mises en place dans le cas des Alertes Rouges et des Absences des Agents.
(Cf. : Episodes des 29 et 30 Septembre 2014 dans l'Hérault et 10 et 13 Octobre 2014 dans le Gard)

Dans le cas des Alertes rouges pour les Départements de l'Hérault et du Gard.

- Si les Directeurs de Sites ont demandé aux Agents de quitter les lieux ou de ne pas se rendre sur leur lieu de travail-> **l'établissement régularisera les Horoquartz en Absence Exceptionnelle.**
- Concernant la décision de fermeture des établissements scolaires par le Préfet du Gard en date du lundi 13 Octobre 2014-> **l'établissement régularisera les Horoquartz des Agents en Absence Exceptionnelle.**
- Concernant les décisions de fermeture des écoles par Arrêté municipal : **L'établissement régularisera les Horoquartz des Agents en Absence Exceptionnelle.** (Sur présentation d'un justificatif)
- Concernant la fermeture des écoles sans Arrêté municipal **l'établissement refuse la régularisation d'Horoquartz.** L'Agent devra régulariser par un dépôt de CA, RTT, Modulation...

Plus généralement, la position de la Directrice Régionale est claire en ce qui concerne les fermetures des établissements scolaires pour les Agents de statut privé :

« L'article 29-2 de la CCN qui prévoit une absence exceptionnelle accordé aux Agents qui ne peuvent assurer la garde de leur enfant ne concerne pas le cas des fermetures des établissements scolaires !!! »

« L'école n'est pas un mode de garde, dixit Pôle Emploi »

Pour le SNU LR, cette interprétation est limitative et abusive car jamais la commission d'interprétation de la CCN (CPN 51) n'a émis un tel avis !!!

Si vous êtes dans cette dernière situation, le SNU LR vous accompagnera devant les prud'hommes si vous souhaitez faire valoir vos droits les plus légitimes !!!

Montpellier, le vendredi 28 novembre 2014